

AVEC NOUS C'EST POSSIBLE

VOTRE PHARMACIE 

«Demandez à votre pharmacienne ou à votre pharmacien.»

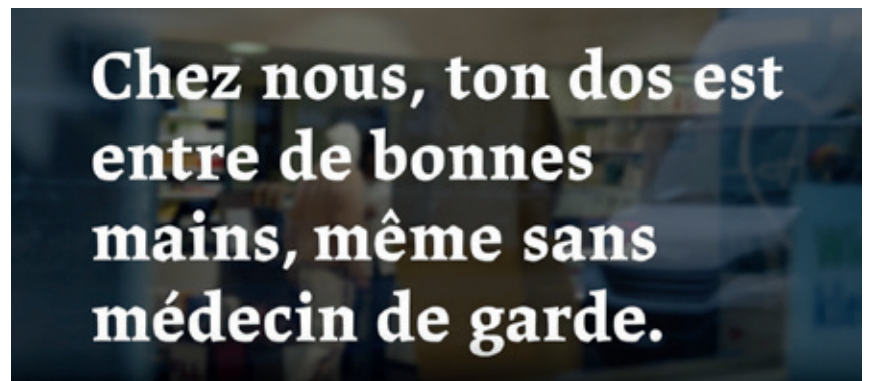
Si vous avez un problème de santé ou des questions sur votre santé, vous trouverez des réponses en pharmacie. C'est le message que la Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse entend transmettre à la population avec sa campagne insolite et humoristique. Nous avons demandé à Christophe Berger, pharmacien, de nous expliquer plus en détail ce qui se cache derrière les slogans de la campagne.

Monsieur Berger, pourquoi se rendre en pharmacie en cas d'urgence médicale ou pour obtenir un conseil santé?

C. Berger: «Lorsqu'il ne s'agit pas d'une urgence, il est en principe toujours possible de s'adresser en premier lieu à la pharmacie. Les horaires des pharmacies sont plus étendus que ceux des cabinets médicaux, et la plupart d'entre elles sont ouvertes le samedi, voire le dimanche également. De nombreuses questions relatives à la santé peuvent être abordées et résolues directement en pharmacie, en toute simplicité.»

Donnez-nous quelques exemples.

«En cas de troubles aigus non compliqués ou de blessures légères, si vous souffrez d'une déchirure, d'une coupure ou d'une écorchure. En cas de cystite, de conjonctivite, de piqûres d'insectes ou de tiques, de brûlures ou d'entorse. Nous proposons également des bilans cardiaques ou pulmonaires,



des conseils pour le sevrage tabagique ainsi que des conseils aux voyageurs.»

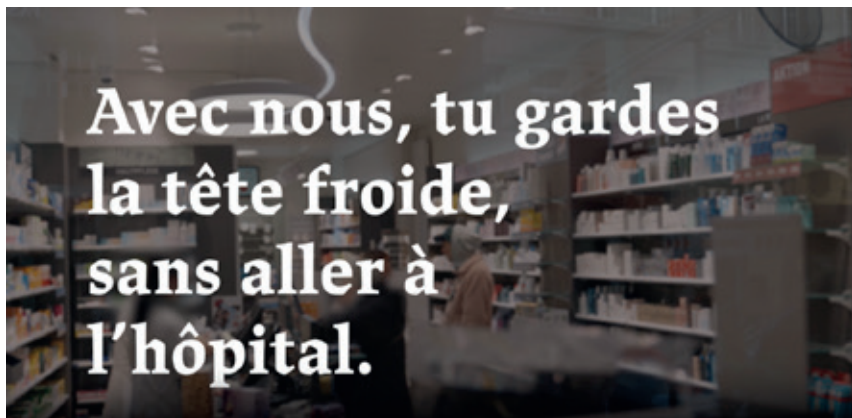
Dans quelles pharmacies peut-on bénéficier de ces prestations?

Dans la quasi-totalité des 2000 pharmacies suisses.

La pharmacie, un centre de santé?

«On pourrait le décrire comme cela. En Suisse, les pharmacies jouent un rôle de plus en plus important dans

les soins médicaux de premier recours. En tant que membres d'une profession médicale reconnue, les pharmaciennes et les pharmaciens d'officine sont bien plus que de simples détaillants spécialisés. Ils sont tous titulaires d'un master en pharmacie obtenu après cinq ans d'études, d'un diplôme fédéral en pharmacie, et ont tous suivi une formation postgrade supplémentaire de deux ans pour obtenir le titre de pharma-



«cien-ne spécialiste en officine. Ces diplômés les autorisent à gérer une pharmacie dans son rôle de "centre de santé".»

Quelle formation avez-vous suivie?

«Après cinq ans d'études de master en pharmacie dans les différentes universités romandes, j'ai poursuivi ma formation complémentaire de deux ans pour devenir pharmacien spécialisé FPH en officine. J'ai continué à me former pour acquérir les certificats de vaccination et d'anamnèse en soin de base.»

Il y a quatre ans, la loi sur les professions médicales (LPMéd) et la loi sur les produits thérapeutiques (LPTh) ont été modifiées. Concrètement, qu'est-ce qui a changé pour les pharmacies?

«Les révisions des lois sur les professions médicales (LPMéd) et sur les produits thérapeutiques (LPTh) ont renforcé le rôle des pharmaciennes et pharmaciens dans les soins médicaux de base afin de permettre de soulager les médecins de famille et les services d'urgence des cas simples. Les pharmaciens ont les compétences, comme la loi leur donne, de diagnostiquer et traiter, sous leur propre responsabilité, les maladies les plus courantes, de dispenser certains médicaments soumis à ordonnance et d'administrer des vaccins.»

Pouvez-vous à nouveau nous donner quelques exemples?

«S'agissant des médicaments, la palette va des affections oculaires à la

migraine en passant par les troubles de l'érection ; quant aux vaccins, il s'agit notamment des vaccins contre la grippe, l'encéphalite à tiques ou les hépatites A+B.»

Comment se déroule une consultation en pharmacie?

«En tant que partenaires santé, nous conseillons notre clientèle sur la prise des médicaments ainsi que sur l'utilisation d'appareils et de moyens auxiliaires. Enfin, nous consacrons du temps à nos clients et agissons toujours avec la plus grande rigueur.»

Dans l'un des spots de la campagne, le comédien Cedric Schild, se rend dans une pharmacie pour des troubles de l'érection. Quelles sont les questions que les hommes posent typiquement à la pharmacie et qu'ils préfèrent aborder dans le cadre d'un entretien confidentiel dans la salle de consultation plutôt qu'au comptoir?

«Les troubles de la fonction érectile sont souvent un sujet sensible et les

hommes peuvent vite être gênés d'en parler. Lorsque l'on propose de se déplacer dans la salle de consultation, on sent tout de suite que les hommes sont beaucoup plus à l'aise et ils nous expliquent la problématique et sont plus réceptifs aux conseils.»

Et les femmes?

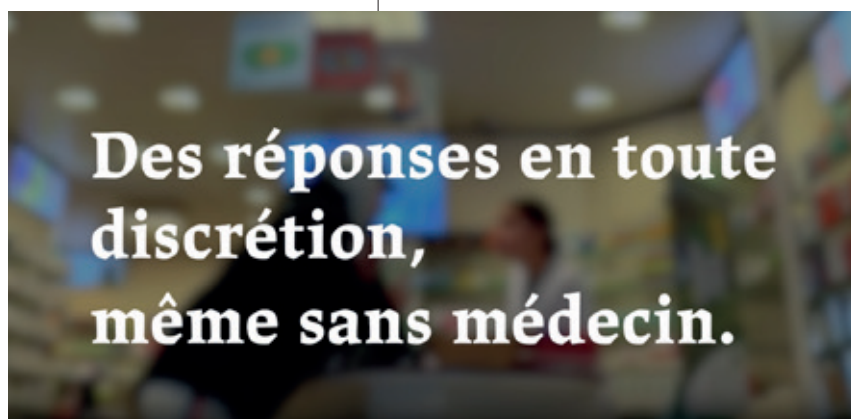
«Les troubles vaginaux représentent une partie importante des conseils que nous offrons en pharmacie. On soupçonne alors souvent la présence d'une mycose (infection fongique).»

Quelles peuvent être les autres causes?

«Souvent, une infection bactérienne peut être à l'origine de ces troubles. Il est alors important de bien identifier le problème et d'orienter les patientes vers une ou un spécialiste, lorsque cela s'avère nécessaire.»

Pour quels autres problèmes de santé féminine une telle consultation pourrait-elle être utile?

«Cette offre est appropriée pour quasiment tous les troubles féminins. Outre les troubles génitaux, les thèmes les plus fréquents pour lesquels les femmes viennent nous voir sont les cystites, les douleurs menstruelles, les troubles liés à la ménopause, les problèmes de peau et de poids, les questions de contraception et bien sûr la contraception d'urgence (également appelée <pilule du lendemain>). Mais une consultation convient aussi souvent pour tous les autres problèmes de santé. »



Nous te comprenons, même sans médecin.

Comment fonctionne la collaboration avec les médecins? Ne vous perçoivent-ils pas comme des concurrents lorsque vous proposez des consultations en pharmacie et la délivrance de médicaments sans ordonnance médicale?

«En Suisse romande, du fait que les médecins ne peuvent pas délivrer directement des médicaments aux patients, il y a moins de concurrence entre les médecins et les pharmaciens. Les médecins comprennent l'importance de notre mission – certaines problématiques de santé peuvent et doivent être traitées directement en officine. Pour les médecins, il est important que les pharmaciens assument la responsabilité dans les actions entreprises. Les sociétés cantonales de pharmacie entretiennent un dialogue permanent avec les médecins et les tiennent informés des changements et des évolutions dans le domaine de la pharmacie d'officine. Cela permet d'éliminer les réticences d'un côté comme de l'autre, de créer une meilleure compréhension mutuelle et de promouvoir la collaboration interprofessionnelle.»

La consultation en pharmacie n'est que rarement prise en charge par la caisse de maladie, contrairement à la visite chez le médecin. Pourquoi cela vaut-il tout de même la peine pour les patients?

«Malgré le fait que les prestations officinales ne sont pas encore prises en charge – ce qui, nous l'espérons, changera prochainement – elles suscitent un vif intérêt auprès des patients. Les heures d'ouverture pro-

longées, le personnel dûment formé et la présence d'un-e pharmacien-ne, membre d'une profession médicale, font de la pharmacie un lieu idéal pour les patients qui n'ont pas de médecin de famille et/ou qui ont une franchise élevée qui n'est pas encore atteinte. Actuellement, 42 % de la population suisse a un modèle d'assurance avec une franchise de plus de 1500 CHF. J'observe que les patients ont une grande confiance dans les conseils et le suivi de leur pharmacie et qu'ils reviennent pour ces prestations.»

Quels sont les arguments qui parlent en faveur de la consultation en pharmacie?

«En tant que partenaires santé, nous conseillons notre clientèle sur la prise des médicaments ainsi que sur l'utilisation d'appareils et de moyens auxiliaires. Enfin, nous consacrons du temps à nos clients et agissons toujours avec la plus grande rigueur.»

Selon vous, y a-t-il encore des choses qui devraient être améliorées?

«Oui, les compétences du personnel officinal doivent être mieux reconnues par les autorités et la sphère politique. Le système de santé pourrait être facilement déchargé si les consultations en pharmacies étaient prises en charge par les assurances. Les politiques cantonales oublient souvent les pharmacies dans l'organisation du système sanitaire.»

Christophe Berger, merci beaucoup pour cette interview.

Lien vers le site web de la campagne www.avec-nous-cest-possible.ch



En interview:

Christophe Berger

Pharmacien et copropriétaire de deux pharmacies à Lausanne, Président Conférence Latine des associations de Pharmacie (CLPh), Président Société Vaudoise de Pharmacie (SVPh), membre du comité Pharmaciens Sans Frontières Suisse (responsable Soudan du Sud).